

083 PP

2 JANV 1957

TRANSCRIPTION DU

Depôt	Vol. 67 N°
Inscription d'office	Vol. N°

Taxe	Mo
Salaire	Mo

Vol 1957 v. Mo

29.562 / 29.190

de la formule fixé ministériel

RÈGLES

pour remplir les formules

des des notes règle que

façon

les parties au moyen de votre indetabule les peuvent être remués en ce partie

par les typographes obtenues par un direct sans interposés que en ce la partie

de inférieurs et copies par les des imprimés le Ministère de la Justice

autographes et les des autres des titres

de la page 1 et de la page 2

de la page 3 et de la page 4

de la page 5 et de la page 6

de la page 7 et de la page 8

de la page 9 et de la page 10

de la page 11 et de la page 12

de la page 13 et de la page 14

de la page 15 et de la page 16

de la page 17 et de la page 18

PARDEVANT Maître Jacques LACOURTE, Notaire à Paris soussigné.

A COMPARU :

Monsieur Daniel FAROUX, Principal Clerc de Notaire, demeurant à Paris 16, rue de Liège.

Lequel, préalablement au dépôt de pièces faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :

EXPOSE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Paris, du quatre Octobre mil neuf cent cinquante cinq, demeuré déposé au rang des minutes de Maître LACOURTE, Notaire soussigné, le même jour, publié au huitième bureau des hypothèques de la Seine le trente décembre mil neuf cent cinquante cinq, volume 5.733, numéro 9.020, modifié aux termes d'un acte sous signature privée en date à Paris du vingt trois décembre mil neuf cent cinquante cinq, déposé au rang des minutes de Maître LACOURTE, Notaire soussigné le vingt trois décembre mil neuf cent cinquante cinq, publié au huitième bureau des hypothèques de la Seine le trente décembre mil neuf cent cinquante cinq, volume 5.733, numéro 9.020,

Il a été dressé le règlement de co-propriété d'un groupe d'immeubles situé à Paris, sur le quinzième arrondissement, rue de la Fédération numéros 60 à 76, rue de Presles numéros 10 et 16 à 20, Impasse de Presles numéros 12, et Cité Morieux numéros 7 à 19 et numéro 25.

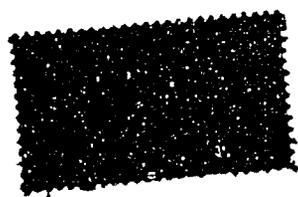
Aux termes de ce règlement de co-propriété, cet ensemble immobilier a été divisé en différents groupes,

31 oct 1956

[Handwritten signature]

16.11.56
2.105

[Handwritten signature]



Et il a été stipulé que le groupe A était situé, 18 - 20 rue de Presles et Impasse de Presles sans numéro, à l'angle de la rue et de l'Impasse.

Et que le groupe B était situé 16, rue de Presles et Impasse de Presles où il ne portait pas de numéro.

CECI EXPOSE et pour satisfaire aux prescriptions du décret du quatre janvier mil neuf cent cinquante cinq sur la réforme foncière, il est passé au dépôt faisant l'objet des présentes.

DEPOT

Le comparant a par ces présentes déposé au Notaire soussigné, pour être mis au rang de ses minutes à la date de ce jour :

1° Une attestation de numérotage délivrée par la Préfecture de la Seine, Direction de l'Urbanisme, à la date du dix neuf octobre mil neuf cent cinquante six.

2° Et un plan établi le dix neuf octobre mil neuf cent cinquante six par l'ingénieur général, chef des Services Techniques de Topographie et d'Urbanisme à Paris.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition de cet acte sera publiée au huitième bureau des hypothèques de la Seine.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et de leur suite seront supportés par la Société Fédération Preslés.

MENTION

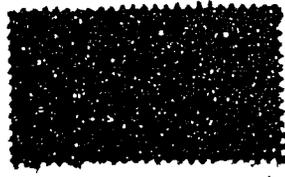
Mention des présentes est consentie partout et sur toutes pièces où besoin sera.

DONT ACTE

Fait et passé à Paris 16 rue de Saizy
l'étude du notaire soussigné.

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE SIX

08597



Sans
Mot nul ./.
[Signature]

Le Trente et un de octobre
Et lecture faite, le comarant a signé
avec le Notaire.

[Signature]

467

Le soussigné, M^e Jacques LACOURTE,
notaire à Paris, certifie que sur l'original de
l'acte ci-contre se trouve la mention suivante
que le procédé de reproduction héliographique
n'a pas laissé apparaître :

ENREGISTRÉ à Paris T^e A.O.
le 5 novembre 1956
volume 952 folio 59 numéro 1038
bordereau 1926 - 39
reçu : six cent quatre vingt
de francs
signé : *Jean Marot*

REPRODUCTION sur *Moio*
pages, délivrée par M^e Jacques LACOURTE,
notaire à Paris, soussigné, et certifiée réalisée
par procédé héliographique Regius, Société "La
Céliphano", sur ANTARA II, avec papier
héliographique 5 B, agréés par arrêtés des 5 et
8^e mars 1953, et conforme à la minute et à la
reproduction destinée à recevoir la mention de
publicité foncière.

[Signature]

[Signature]

RECEVU
LE 10 NOV 1956
PAR
M. LACOURTE

SERVICE GÉNÉRAL

PRÉFECTURE DE LA SEINE

5.763 / 56
51764 / 56

PARIS, le 19 OCT 1956

OBJET. - Publicité foncière, attestation de numérotage
REFERENCE. - Votre lettre du 3 Octobre 1956
concernant les immeubles 10 et 16 à 22 rue de Presles
et 60 à 64 et 72 à 76 rue de la Fédération- 15ème
arrt.

Monsieur,

En réponse à votre lettre citée en référence, je porte à votre connaissance que la parcelle considérée, créée à la suite de différentes réunions de propriétés, est identifiée comme suit:

- rue de Presles, n° 10 et 16 à 22
- rue de la Fédération n° 60 à 64 et 72 à 76
- Impasse de Presles n° 2 à 12
- Cité Morieux n° 9 à 17, et 26

Je précise que les numéros suivants:
2 à 12 impasse de Presles
9 à 17 et 26 cité Morieux,
non portés sur les feuilles n° 230bis et 231, édition 1941 de la collection minute du plan de Paris au 1/500° sont attribués en exécution des dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 Mai 1956.

J'ajoute que la nomenclature officielle des voies privées et publiques de la Ville de Paris et les feuilles visées ci-dessus sont complétées par la dénomination "Cité Morieux" sous laquelle est effectivement connue la voie privée en impasse débouchant 56 rue de la Fédération.

En conséquence, la présente lettre vaut décision pour l'application des articles 7 & 8 du texte précité.

Ci-joint, en retour, un plan.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. L'INGÉNIEUR GÉNÉRAL

Chef des Services Techniques
de TOPOGRAPHIE et d'URBANISME
(Paris et Banlieue)

L'Ingénieur en Chef du Service Général

Mériot

MÉRIOT

Monsieur P. LAROUSSE
Topographe-géomètre
22-24, Bld Garibaldi
PARIS - 15ème

RECEU PAR LE NOTAIRE
A PARIS, SOUSSIGNÉ
LE 31 Octobre 1956

REPRODUCTION sans

une
pages, délivrée par M. Jacques LAOURET, notaire à Paris, soussigné, et certifiée par procédé héliographique Regma, sur "La Collophane", sur ANTARA II, avec papier héliographique 5 B, agréés par arrêtés des 6 et 28 mars 1955, et conforme à la minute et à la reproduction destinée à recevoir la mention de publicité foncière.

087 89

31 OCTOBRE 1956

DEPOT DE PIECE
(Attestation de numérotage et plan)
FEDERATION PRESLES

Le soussigné Maître Jacques LACOURTE, Notaire à Paris
y demeurant 16, rue de Liège,

CERTIFIE que l'identité complète de la Société civile
Immobilière FEDERATION PRESLES, dont le siège est à Paris,
rue de la Victoire, n° 69, a été définitivement constitué
le dix huit mars mil neuf cent cinquante cinq, aux termes
d'un acte reçu par lui ledit jour, lui a été régulièrement
justifiée par l'existence d'un acte contenant les statuts
de ladite Société, reçu par lui le dix huit mars mil neuf
cent cinquante cinq.

Et pour le cas, où la formalité de publicité de la mu-
tation, objet du présent document, serait la première requise
au huitième bureau des hypothèques de la Seine, depuis le pre-
mier janvier mil neuf cent cinquante six, le Notaire soussi-
gné, certifie que les nom, prénoms, dénomination et siège
des parties n'ont subi aucune modification depuis cinquante
ans.

En outre, Maître Jacques LACOURTE, précise pour permet-
tre la publicité foncière que l'ensemble immobilier "FEDERA-
TION PRESLES" identifié sur l'attestation de numérotage déli-
vré par la Préfecture de la Seine, comme suit :

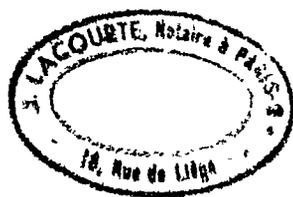
- "Rue de Presles : n°s 10 et 16 à 22
- "Rue de la Fédération : n°s 60 à 64 et 72 à 76
- "Impasse de Presles : n°s 2 à 12
- "Cité Morieux : n°s 9 à 17 et 26

Porte les numéros

- 10 - 16 - 18 - 20 - 22 sur la rue de Presles
- 60 - 62 - 64 - 72 - 74 et 76 sur la rue de la Fédération
- 2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12 Impasse de Presles
- 9 - 11 - 13 - 15 - 17 et 26 Cité Morieux

Ainsi qu'il résulte d'un plan dressé le dix neuf octobre
mil neuf cent cinquante six par l'Ingénieur chef des Services
de Topographie et d'Urbanisme à Paris et dont une copie sera
déposée en même temps que les présentes au huitième bureau des
hypothèques de la Seine.

Paris, le dix neuf novembre mil neuf cent cinquante six.



Handwritten signature or initials.

Handwritten number 5.